



Ville de Pontivy

Commission ville et déplacements

Compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2012

C12-2012-004

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Alain LE MAPIHAN, adjoint au maire
Mme Anne-Marie GRÈZE, conseillère municipale
M. Jean-Luc LE BELLER, conseiller municipal
M. Gérard DERRIEN, conseiller municipal

ÉTAIT ABSENT

M. Jean-Paul JARNO, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

Mme Aude MOYSAN, directrice générale adjointe
Monsieur Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques
Monsieur Guy LE CLOAREC, responsable de la police municipale

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

- Approbation du Plan de Déplacements Urbains de Pontivy
- Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme – Approbation
- Rue de Pen er Lann – Cession des parcelles BK 386 et 393 à Monsieur BEAUDIC
- Servitude de passage sur les parcelles BK 670 et 673 au profit de la SCCV Villa Juliette
- Concours des maisons fleuries – Année 2012
- Convention avec le Conseil Général pour 3 aménagements de voirie : - liaisons douce entre Pontivy et Stival – traversées piétonnes du Pont du Quartier – trottoirs rue des Déportés à Stival

DOCUMENTS ANNEXÉS

Analyses complémentaires sur la circulation rue Nationale et rue du Général De Gaulle
Analyses complémentaires sur le stationnement rue Nationale
Aménagements de sécurité rue Maurice Ravel
Déplacement de la limite d'agglomération à Stival

Approbation du Plan de Déplacements Urbains de Pontivy

Face aux enjeux que représente la révision du plan de circulation du centre-ville et notamment le réaménagement de la rue Nationale, des investigations de terrain ont été menées afin de comparer les différentes solutions envisagées.

A la demande du comité de pilotage et notamment des commerçants, des comptages et une analyse de la rotation des véhicules en stationnement ont été effectués en décembre 2011. Il s'agit d'estimer les impacts des aménagements possibles sur le trafic automobile, le stationnement mais aussi l'activité commerciale.

Il ressort des analyses effectuées que la circulation est relativement dense dans les rues Nationale et du Général de Gaulle, mais que la vitesse des véhicules y est réduite du fait de la configuration des lieux. La mise en sens unique d'une portion de la rue Nationale permettrait de fluidifier la circulation, d'élargir les trottoirs, d'instaurer éventuellement un contre-sens cyclable, de permettre le passage des véhicules de transport en commun et de donner une meilleure visibilité aux commerces.

Par ailleurs, l'étude montre que l'offre de stationnement est actuellement suffisante. Le taux d'occupation des espaces de stationnement est supérieur à 50%, cependant il ne dépasse pas le seuil de saturation de 100%. En outre, le taux de rotation est élevé et les phénomènes de « voitures ventouses » ou de stationnement longue durée sont très limités.

Ces résultats ont été restitués lors d'une réunion à laquelle participaient l'UCIAP et la CCI. Les commerçants estiment que la mise en sens unique de la rue Nationale, pour le tronçon compris entre la rue Lorois et la Plaine, peut contribuer à la mise en valeur de la rue Nationale en tant qu'artère commerciale si les aménagements réalisés sont de qualité et qu'ils intègrent également la rue du Général De Gaulle.

Travaux de voirie et de sécurité

Aménagement de sécurité rue Maurice Ravel

Demande de sécurisation présentée par un riverain pour sortir de sa propriété, au croisement des rues Ravel, Surcouf et Marc Sangnier.

Le projet présenté par les services techniques porte sur la création d'un mini-giratoire franchissable et de l'installation d'un coussin berlinois en amont. Au vu de l'estimation des travaux (30.000 € TTC) la commission demande que soit étudiée une solution alternative (type plateau surélevé...) prenant en compte l'environnement général du site. Le dossier sera donc représenté ultérieurement.

Rue du Rosaire à Stival

Le projet porte sur le déplacement de la limite d'agglomération d'environ 30 m vers Cléguérec, de façon à mieux sécuriser les premières maisons à l'entrée du bourg (réduction de la vitesse à 50 km/h). Avis favorable de la commission.